

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 août 2026

L'assemblée générale ordinaire de Domoun la Plaine a été réunie le samedi 7 AOÛT 2026
LA SALLE COMMUNALE DE PITON YACINTHE.

Etaient présent-es :

- BRUYERE Dominique
- AULET Jacques
- BERTIL Isabelle
- DAMOUR Jean-Pierre
- GIGANT Lucienne
- LA PORTE Christine
- PICARD Hugo
- JALA Sylvie
- PRUGNIERES Jean-Claude
- FONTAINE Anne
- LOUARN Katell
- PERILLO Thierry
- FONTAINE Jean-Bernard
- LA PORTE Gilbert
- HELARY Cathy
- DUCROUX Eric

Etaient absent-es mais ont donné procuration :

- LA PORTE Ophélie
- LA PORTE Anaïs
- LA PORTE William
- LA PORTE Maureen
- LORTET Antoine
- NICOLINI Eric
- HUREAU Blandine
- HUREAU Charles
- HOARAU Madeleine
- RAMSAMY Sosthène
- MUSSARD Bernadette
- MUSSARD Vincent
- BRIAND Chantal
- HEAULME Christiane

Ouverture de la séance par la Présidente à 17 h 45.

Elle informe l'assemblée sur les modifications intervenues dans la composition du Bureau, rendues nécessaires par l'élection au Conseil municipal et au Conseil communautaire de

Gilbert La Porte. Cette modification a été évoquée, comme indiqué dans nos statuts, puis actée en réunion de Conseil d'administration le 20 juillet dernier.

En voici la nouvelle composition :

- **Présidente : Catherine HELARY**
- **Vice-présidente : Christine LA PORTE**
- **Secrétaire : Gilbert LA PORTE**
- **Secrétaire-adjointe : Anne FONTAINE**
- **Trésorière : Lucienne GIGANT**
- **Trésorier-adjoint : Sosthène RAMSAMY**
- **Membre coopté : PICARD Hugo**

Ce Bureau conservera son mandat jusqu'à la fin du mandat de l'actuel CA de deux ans encore.

Elle fait remarquer que le contexte de notre AGO est totalement différent de celui de l'année dernière où l'ensemble des travaux était conduit au regard des évolutions du chantier du Parc du Volcan. Depuis le mois de mars 2026, la donne a changé fortement avec le changement de majorité municipale et la décision prise par le nouveau maire, Alexis Chausalet, de mettre fin en l'état à ce projet. Et nous devons nous inscrire dans la nouvelle dynamique que nous avons déjà inscrite dans les statuts modifiés en AGE de mai 2025.

La fin du Parc du Volcan ne marque donc pas la fin de notre association écocitoyenne. Notre expérience et notre notoriété méritent d'être mises en valeur dans d'autres actions, projets ou combats à venir pour la protection de l'environnement et la mobilisation citoyenne contre les mégaprojets inutiles et écocides.

Elle propose un tour de table des participants afin que chacun puisse exposer son point de vue sur le devenir de l'association.

Il ressort de ce que chacune et chacun a pu exprimer que :

- Domoun la Plaine a fédéré des gens qui voyaient à travers elle un canal pour exprimer leur rejet du parc d'attractions imposé par l'ancienne majorité municipale qu'ils n'auraient pas pu contrer ni tout seuls, ni sans les argumentaires construits grâce à l'intelligence collective au sein de l'association ;
- L'association a été un laboratoire pour les différentes formes d'actions qui ont permis de faire reculer et réduire la taille du projet de Parc : communication directe avec la population, médiatisation, lobbying auprès des institutions à tous les niveaux, mise en pièce du dossier d'enquête publique pour y trouver les failles et produire un argumentaire précis pour dire non au projet ;
- Même si le projet a pu démarrer, avec la complicité du préfet de La Réunion, des services de la DEAL et du Commissaire enquêteur, la juridicisation a freiné l'avancement du premier lot du chantier, limitant les dégâts dans la partie non urbanisable du terrain communal ;
- Nous aurions dû faire un recours contre l'arrêté préfectoral (comme nous l'a dit M° KARJANIA que nous avons pris comme conseil après l'avis de la CADA qui nous a donné raison) ; cela aura peut-être empêché le projet de se faire. Mais quand on voit comment le projet de la NVU a été démarré dès la publication de l'arrêté préfectoral sans attendre le délai de deux mois de recours, il n'est pas exclu de penser que la mairie du Tampon aurait agi de la même façon avec le parc du volcan pour empêcher tout retour en arrière ;

- Domoun la Plaine a été un lieu d'apprentissage pour beaucoup des lois environnementales et des combats qui ne sont jamais inutiles même s'ils apparaissent de prime abord comme perdus d'avance. Cela encourage de poursuivre cette aventure en nous saisissant, comme le prévoient maintenant nos statuts, de tous les sujets concernant notre avenir et celui de notre île.

Après ce tour de table, la Présidente invite à examiner les différents rapports inscrits à l'ordre du jour.

I. Rapport moral

Il est présenté par l'ancien Président.

Notre combat d'origine contre le Parc d'attractions à Bourg Murat a trouvé un épilogue avec le changement intervenu en mars 2026 au niveau de la majorité municipale. Ce projet a été interrompu sine die par le nouveau maire.

Pour autant, l'objet social même de notre association écocitoyenne perdure, tant les enjeux écologiques et de participation active des citoyennes et des citoyens aux choix de société sont prégnants dans notre actualité locale, régionale, nationale et européenne.

Domoun la Plaine aura ainsi sa carte à jouer dans la consultation à venir sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) sur lequel une enquête publique sera organisée par l'Etat d'ici à la fin de l'année 2026.

Le changement climatique et les impacts sur ce bien commun qu'est l'eau sont étroitement liés. S'intéresser à l'un et à l'autre est un devoir pour les écocitoyennes et écocitoyens que nous formons. Nous avons démontré de façon éclatante la puissance de la mobilisation citoyenne pour réfréner les ardeurs des aménageurs aveuglés par leur folie des grandeurs, même si on nous répétait à l'envie qu'ils auraient fait de belles choses en quarante ans de pouvoir. Ce que nous n'avons jamais contesté, et ce qui ne nous a pas empêché de contrer certains projets comme le parc du volcan ou la nouvelle voie urbaine du Tampon, non pas opposition à leurs promoteurs, mais pour rejeter les modèles qu'ils voulaient nous imposer en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Domoun la Plaine n'a pas été fondé pour contrer un parti ou une personne. Sa vocation n'est pas seulement de s'opposer de façon systématique. Elle ambitionne de fédérer des citoyennes et des citoyens qui veulent faire entendre leurs avis sur tout ce qui touche à leur vie et à leur environnement. Elle n'est pas qu'un porte-parole, elle veut occuper une place importante dans le débat public et prendre part à la réflexion et aux débats sur les sujets d'avenir.

II. Rapport d'activité

Une année de recours judiciaires, recours induits par nos actions menées depuis 2021, contre le parc du volcan rebaptisé par DLP, parc d'attractions, et plus récemment, à l'encontre de la nouvelle voie urbaine (NVU).

1. Le parc du volcan

Bref rappel chronologique

Avril 2024

Une réunion est organisée par la mairie, à la mairie annexe de la Plaine des Cafres en présence de Louis Boyer, ingénieur travaux et de Mme Radegonde, et DLP représenté par Gilbert La Porte et Cathy Hélary.

En effet, l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2023 portant autorisation environnementale pour l'aménagement d'un parc de loisirs dit « Parc du Volcan » prévoyait un comité de suivi du chantier et, à ce titre, notre association a demandé d'y participer. Ce comité avait pour vocation de piloter le chantier, il devait se réunir au moins une fois par an, et devait être convoqué obligatoirement avant le démarrage des travaux, pour valider le rapport sur les relevés sonores.

A la fin de notre réunion, Louis Boyer nous certifie que nous serons contactés d'ici peu, et que notre participation est quasi certaine,

Juillet 2024 Démarrage des travaux

Nous n'avons jamais été invités à participer au comité de suivi.

Nous avons appris par la suite que ce comité n'a jamais été constitué !

Novembre 2024

Nous interpellons le préfet sur les manquements graves opérés par la mairie à l'encontre de son arrêté et lui demandons de nous communiquer les différents rapports (celui de l'écologie notamment). Aucune réponse.

Janvier 2025

Nous saisissons la CADA, pour contraindre le préfet à nous communiquer les rapports demandés.

Notre saisine de la CADA croise la réponse du préfet, où l'on apprend que :

- 1 La note sur les mesures des nuisances sonores n'a pas été validée par l'ARS en octobre 2024, soit trois mois après le démarrage des travaux alors que l'arrêté stipulait que cette étude devait précéder le démarrage des travaux,
- 2 Le comité de suivi n'avait pas pu se réunir avant le démarrage.
- 3 Que les services préfectoraux suivent ce chantier, même s'ils n'ont pas pu vérifier sur le terrain du respect des dispositions contre les EEE.

Mars 2025

Réponse positive de la CADA : Une mise en demeure de nous produire les documents demandés en novembre 2024 est rédigée par notre avocat, prévenant le préfet de notre intention de demander l'annulation de son arrêté qu'il ne respecte pas et ne fait pas respecter.

Il s'ensuit des documents envoyés par la Préfecture mais non réclamés en lieu et place de ceux demandés par DLP.

Nous demandons, entre autres, le rapport de l'Ecologue, quelles dispositions ont été prises à l'égard de la protection contre les EEE, le rapport des études sonores demandées par l'ARS avant le démarrage des travaux devant servir de références durant le chantier...

Décembre 2025

Audience devant le TA pour donner suite à notre saisine du 12 mai 2025.

Les conclusions du rapporteur public la veille nous sont favorables par rapport au refus implicite du préfet de nous communiquer les documents demandés ; le préfet est condamné à nous rembourser les frais de justice engagés soit 1600€, et à nous communiquer les documents réclamés.

Frais qu'il n'a toujours pas remboursés, nous allons relancer notre avocat, Maître Karjania, à ce sujet.

A noter que, en sachant qu'un recours contre le Parc du Volcan avait été engagé par Domoun la Plaine, le Conseil Régional a suspendu la décision d'attribution de la subvention du FEDER pour la 1^e tranche des travaux du Parc.

Après les municipales de mars 2026, le nouveau maire a décidé de mettre fin en l'état au projet de ce Parc.

Arrêt total du recours judiciaire devant le TA pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral pour non-respect par le pétitionnaire des prescriptions environnementales.

Le changement de majorité municipale a mis fin au projet, en entérinant la fin du chantier. La 2^e tranche du projet est donc définitivement annulée.

Ainsi, un de nos objectifs pour 2026-2027 serait de proposer au nouveau maire et à son équipe une reconversion de ce parc, reconversion respectueuse de l'Environnement et des habitants du village. Notre souhait est d'intégrer un groupe de travail, composé d'élus de la majorité municipale, de militants de la cause environnementale, de citoyens de Bourg Murat et d'acteurs économiques de la Plaine des Cafres, qui réfléchirait et proposerait des solutions.

Le projet du conseil Départemental de replantation d'un million d'arbres endémiques pourrait venir en soutien à ce plan de reconversion, mais aussi le projet européen LIFE sur lequel la SREPEN a obtenu un financement.

Nous adresserons une lettre au maire du Tampon pour lui faire cette proposition de groupe de travail.

2. La Nouvelle Voie Urbaine

Dès le lancement de l'enquête publique sur une nouvelle route de contournement - mais qui ne contourne pas du tout - de l'agglomération du Tampon, DLP a été approché par des riverains de ce chantier pour connaître notre position. Bien évidemment, notre position écocitoyenne conforme aux objectifs inscrits dans nos statuts, était d'indiquer la mauvaise

orientation prise par l'ancienne majorité municipale et celle de la CASUD en perpétuant la logique du tout auto pour répondre à la problématique réelle de l'asphyxie circulatoire de cette agglomération.

Nous avons ainsi participé pleinement à la concertation avec eux et à l'enquête publique environnementale, en publiant au nom de notre association trois avis motivés contre le projet.

Avec une précipitation qui sentait la manipulation de la population à l'approche des élections municipales et communautaires, avec la complicité manifeste du préfet de La Réunion et du commissaire enquêteur qui ont approuvé le projet malgré les réserves de la MRAe et de l'ARS et contre les avis négatifs argumentés de la population, le chantier a été lancé dès la mi-décembre 2025 à quelques jours de la parution de l'arrêté préfectoral l'autorisant.

6 janvier 2026 DLP effectue un recours avec 15 riverains contre les 3 arrêtés autorisant le NVU.

Les trois arrêtés reposent sur des fondements distincts :

- L'arrêté portant déclaration d'utilité publique porte sur l'intérêt public du projet pour justifier une expropriation ;
- L'arrêté portant autorisation environnementale a pour effet de justifier que les mesures prises par le porteur de projet respectent les obligations en matière d'environnement ;
- L'arrêté portant permis d'aménager a pour effet de justifier que le projet respecte les règles d'urbanisme.

Ainsi, pour chaque arrêté il y a une instance différente car les règles d'appréciation sont différentes et les mesures que le juge peut prononcer aussi.

En l'état, il n'est pas possible de se prononcer sur les chances de succès. Coût de l'opération pour DLP faible, de l'ordre de 250€, car nous partagerons les honoraires avec les autres plaignants.

Le maire et président de la CASUD s'est engagé à réunir les riverains et les associations opposés au projet, dont Domoun la Plaine, à une réunion de concertation sur la suite à réserver à cette affaire.

3. Participation au collectif ARTERE

Le collectif ARTERE (Alliance Régionale pour une Transition climatique Équitable et Résiliente en Eau) est un regroupement d'une vingtaine d'associations et de citoyens à La Réunion.

Il a vu le jour pour alerter sur la crise de l'eau, l'urgence climatique et la protection de l'environnement sur l'île.

Objectifs et Actions : Le collectif place la ressource en eau et sa meilleure gestion au cœur des priorités. Il alerte sur les sécheresses, les coupures d'eau et la mauvaise santé écologique des cours d'eau.

Organisations : Il regroupe divers acteurs locaux engagés, parmi lesquels : Attac Réunion, SEOR, Domoun La Plaine, Kol'air 974, Komité Pangar, Solidarité Recours Péi

4. Perspectives

En cinq ans d'existence et de militantisme, notre association a acquis de l'expérience et de la notoriété. Sa capacité de mobilisation et de résistance structurée et organisée face aux mégaprojets inutiles et écocides en font un acteur reconnu sur le territoire et par les institutions.

Après les succès obtenus par plusieurs de ses membres présents sur la liste qui a emporté les élections municipales et communautaires de mars 2026, il est normal de s'interroger sur le devenir de notre association. Or, la modification de nos statuts adoptée l'année dernière en AGE, alors que rien ne pouvait laisser présager de ce qu'il allait se produire dix mois plus tard, anticipait déjà sur l'évolution que nous devons opérer à présent.

La tenue de cette AGO de 2026 sera l'occasion d'en débattre avec nos adhérents et militants.

Le rapport d'activité est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

III. Présentation des comptes

Peu de mouvements ont été observés sur notre compte. La principale opération concerne les frais d'honoraires réglés à notre conseil, M° Karjania, pour le recours contre le rejet implicite du préfet de nous communiquer les documents relatifs au suivi du chantier du Parc du Volcan. Cette dépense a été effectuée grâce aux dons versés par Cathy et Gilbert, et les fonds propres de l'association.

La trésorerie nette de l'association à cette date, avant les cotisations perçues ce jour, est de 348,45 €, se décomposant en 324,65 € sur le compte bancaire et 23,80 € en caisse.

A noter que nous avons fermé notre compte anciennement tenu par la Banque postale, en raison de nombreuses difficultés rencontrées pour accéder à la consultation en ligne. Le nouveau compte a été ouvert au Crédit agricole.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats divers	84,00 €	Cotisations	440,00 €
Honaires Maître Karjania	1315,00 €		
Assurances	95,30 €	Dons	880,00 €
Frais financiers	128,32 €	Report 2024	666,57 €
Report à nouveau n+1	363,95 €		
Total	1986,57 €	Total	1986,57 €

Le rapport de gestion est mis aux voix. Il est approuvé à l'unanimité. L'AG donne quitus à Mme la Trésorière.

Le rapport de gestion est mis aux voix. Il est approuvé à l'unanimité. L'AG donne quitus à Mme la Trésorière.

IV. Budget prévisionnel

Nous reprenons les mêmes éléments du BP 2026 qui est une base de fonctionnement de notre association. A la question de solliciter une subvention à la Mairie du Tampon, il est convenu que, pour l'heure, notre association ne dispose pas de la structure nécessaire pour remplir le volumineux dossier de demande de subvention et surtout à mettre en face des actions qui rentreront dans le cadre strict de leur éligibilité aux critères d'attribution qui seront établis. Par ailleurs, nous restons attachés à notre indépendance financière qui nous confère notre liberté d'action.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats divers Frais postaux	260,00€	Cotisations	350,00€
Assurance	90,00€		
Total	350,00€	Total	350,00€

Le Budget prévisionnel 2026 est soumis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

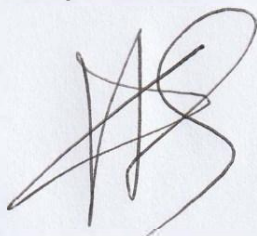
L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19 h 15 et invite les participants au pot de l'amitié.

Fait à la Plaine des Cafres, le 10 août 2026

La Présidente,

Le Secrétaire,

Cathy HELARY



Gilbert LA PORTE

